



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers absents : **3**

**OBJET :**

**Tarifs municipaux applicables aux droits de terrasse - extension de terrasse pour tous types d'évènements**

- N°1 -

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 063-216304303-20250512-250512\_1S-DE

**S<sup>2</sup>LO**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT  
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

**SÉANCE DU LUNDI 12 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 12 mai à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 6 mai 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Sérap ALP, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLOUN-CHENOT à Catherine PAPUT ; Sophie DELAIGUE à Christophe MANKA ; Michel COMBRONDE à Pierre SUREDA ; Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ; Michelle MAGNOL à Sylvain HERMAN ; Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ; Betul SIMSEK ; Monique DURAND-PRADAT ;

Secrétaire de séance :

Philippe BARRAU

**TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES AUX DROITS DE TERRASSE - EXTENSION DE TERRASSE POUR TOUS TYPES D'ÉVÈNEMENTS**

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- Vu la délibération du 16 décembre 2019 actualisant les tarifs municipaux ;
- Vu la délibération du 08 juin 2020 actualisation les tarifs municipaux ;
- Vu la délibération du 08 juin 2020 sur les modalités de modifications des tarifs et de remboursement suite au Covid-19 ;
- Vu la délibération du 15 décembre 2020 actualisant les tarifs municipaux ;
- Vu la délibération du 15 juin 2021 actualisant les tarifs municipaux ;
- Vu la délibération du 07 décembre 2021 actualisant les tarifs municipaux ;
- Vu la délibération du 16 juin 2022 actualisant les tarifs municipaux ;
- Vu la délibération du 15 avril 2024 actualisant les tarifs municipaux ;
- Vu la délibération du 05 novembre 2024 actualisant les tarifs municipaux ;
- Considérant que les tarifs municipaux ne font l'objet d'aucune revalorisation ;
- Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster une ligne à la régie Droits de voirie ;

OBJETS	LIBELLES	Nouveau tarif
DROITS DE VOIRIE	Extension de terrasse ou création (par jour et par m <sup>2</sup> ) durant tout évènement (Pamparina, Foire au Pré, Marché de Noël, etc.)	0,50 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

- Approuve l'actualisation du tarif tel que défini ci-dessus dès la présente délibération ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Philippe BARRAU



Le Maire,

Stéphane RODIER


